

ALGM Danse Classique et Contemporaine
Gymnase Ecole Marcel Pagnol
46 Rue du lieutenant colonel GIRARD
69007 LYON
contact : MME LOMBARDO
☎ 06 48 70 87 99

DOSSIER INSCRIPTION

Vous souhaitez vous inscrire aux cours proposés par la section Danse/PILATES/
CAPOEIRA

Merci de bien vouloir me retourner les documents joints :

- ◆ La fiche d'inscription correctement remplie,
- ◆ Le droit à l'image pour les mineurs et/ou le droit à l'image pour les majeurs
- ◆ Le règlement intérieur signé (2 exemplaires dont 1 à conserver)
- ◆ L'attestation d'assurance pour les activités extra scolaires pour les enfants
- ◆ La photocopie de la carte Pass REGION pour les lycéens et étudiants
- ◆ La photocopie de l'attestation Pass SPORT pour les bénéficiaires
- ◆ Le règlement de votre inscription. A noter la possibilité de payer en 10 fois, (par chèque ou numéraire). Les chèques seront encaissés selon l'échéancier ci-joint.
Date limite pour le dernier dépôt de chèque : **JUILLET 2024**

Dans le cadre de la loi sur la protection des données personnelles (RGPD- Règlement Général de la Protection des données), du 20 juin 2018, l'Association Laïque Gerland- La Mouche s'engage à ne pas conserver vos données personnelles au-delà de votre adhésion.

Les cours démarrent à la mi-septembre et se terminent le 30 juin. Possibilité de cours pendant les vacances scolaires de la Toussaint et Printemps (1^{ere} ou 2^{ieme} semaine)

FICHE D'INSCRIPTION

1. Partie administrative

Nom et prénom adhérent :

Nom du responsable légal si mineur :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

	Domicile	Portable	Professionnel
N° de téléphone adhérent			
N° de téléphone (Père)			
N° de téléphone (Mère)			

Email (des parents uniquement ou adhérents) :

Personne à prévenir en cas d'accident :

J'autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens OUI NON

Je m'inscris aux cours suivants :

PILATES

PILATES DEBUTANT le LUNDI de 19h à 20 h au tarif annuel : 180 €

PILATES AVANCES le LUNDI de 20h à 21 h au tarif annuel : 180 €

PAS TENUES DE COURS IMPOSEE - PREVOIR 1 SERVIETTE

DANSE CLASSIQUE

TENUE DE COURS IMPOSEE : justaucorps, collant et chaussons demi pointe rose

EVEIL 5-6 ANS le mercredi de 16h10 à 16h55 au tarif annuel : 155€

INITIATIONS 6-8 ANS le mercredi de 17h à 17h55 au tarif annuel : 165 €

ELEMENTAIRES 9-12 ANS le lundi de 18h00 à 19h00 et ou le mercredi de 18h à 19h15 au tarif annuel

:180€ pour 1 cours ou 130 € au lieu de 260 € pour 2 cours

ADULTES +16 ANS le mercredi de 19h15 à 20h50 au tarif annuel : 100€ au lieu de 200 €

PAS TENUES DE COURS IMPOSEE pour le cours d'ADULTE :

DANSE MODERN

TENUE DE COURS IMPOSEE : legging noir uni et tee-shirt bleu

MOYEN 1 8-12 le mardi de 18h00 à 19h00 au tarif annuel : 170 €*

Faute de créneau les 8 -12 ans ont une heure de cours en commun avec les 12-16 ans

MOYEN 2-12-16 ans le mardi de 18h00 à 19h30 au tarif annuel : 180 €

AVANCEES + 16 ANS le mardi de 19h30 à 21h00 tarif annuel : 200 €

PAS DE TENUE DE COURS IMPOSEE POUR LES AVANCEES :

CAPOEIRA

ENFANT 5 -16 ANS le vendredi soir de 18h10 à 19h10 au tarif annuel : 155€

ADULTE +16 ANS le vendredi soir de 19h10 à 20h40 ou de 18h30 à 20h00 selon le nombre d'inscrits
au tarif annuel : 180€

2. Partie trésorerie

- Il est possible de régler les adhésions en 10 mensualités.
La totalité des chèques doit être remis au moment de l'inscription. Ils seront déposés le 1ER de chaque mois (cf. tableau ci-dessous).
- Si le règlement en espèces est accepté, il est à éviter dans la mesure du possible
- En cas d'arrêt d'activité, ces frais d'affiliation ne sont pas remboursés sauf sur justificatifs
- Veiller à ce votre compte bancaire soit suffisamment approvisionné aux dates de dépôt prévues.
- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical, Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restant.**

Règlement à l'ordre de l'ALGM DANSE :

- 1. Si l'adhérent détient une carte PASS Région déduire 30 € de la cotisation, fournir le justificatif, et faire un chèque de 30 € à part (le chèque sera remis en fin de saison à l'adhérent contre remboursement carte PASS par la région)**
- 2. Si l'adhérent bénéficie de l'aide PASS SPORT déduire 50 € de la cotisation et fournir le justificatif.**

En espèces : € (contre remise d'un reçu lors des règlements)

Par chèque : Nombre de chèques

Échéancier : (merci de compléter ce tableau)

Souhaitez vous une facture ? Oui Non

Nom et prénom de l'adhérent :

Chèque n°	Montant	Sera déposé le :
-----------	---------	------------------

		15/10/2023 01/11/2023 01/12/2023 01/01/2024 01/02/2024 01/03/2024 01/04/2024 01/05/2024 01/06/2024 01/07/2024
--	--	--

Fait à Le	Signature du représentant légal
--------------	---------------------------------

**DOSSIER INSCRIPTION
DROIT DE L'IMAGE DE L'ADHERENT MINEUR**

La section est amenée à diffuser l'image de ses élèves pour rendre compte des activités de la section notamment par le site internet de l'ALGM mais aussi par d'autres supports de communication (calendriers, plaquettes de présentations, DVD, etc...)

Votre enfant étant mineur , il doit avoir une autorisation signée du responsable légal
Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Donne mon autorisation ou Ne donne pas mon autorisation

Barrer la mention inutile

pour que mon enfant apparaisse en photographie sur le site internet de l'ALGM et sur tous types de supports de communication utilisés par la section dans le cadre de ses activités.

Fait à Lyon le
Signature du représentant légal

**DOSSIER INSCRIPTION
DROIT DE L'IMAGE DE L'ADHERENT MAJEUR**

La section est amenée à diffuser l'image de ses élèves pour rendre compte des activités de la section notamment par le site internet de l' ALGM mais aussi par d'autres supports de communication (calendriers, plaquettes de présentations, DVD, etc...)

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Donne mon autorisation ou Ne donne pas mon autorisation

Barrer la mention inutile

pour apparaître en photographie sur le site internet de l'ALGM et sur tous types de supports de communication utilisés par la section dans le cadre de ses activités.

Fait à Lyon le

Signature du représentant légal

exemplaire à remettre

REGLEMENT INTERIEUR de la SECTION DANSE

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant aux cours de la section DANSE/PILATES/CAPOEIRA et, en tant que responsable de cette section, j'en suis très flattée.

Mais cela vous oblige à prendre des engagements envers la Section Danse :

- 1- participer obligatoirement au gala de fin d'année ou toute autre manifestation .
- 1BIS- participer à divers spectacles (fête du 7^{ème}, kermesse, fête de l'ALGM ...)
- 2- respecter le règlement intérieur, DONC les règles définies ci après :

Article 1 : Être à jour de sa cotisation

Pour participer aux cours, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation selon les modalités fixées en début de saison par le bureau. Ces modalités sont transmises à l'élève avec le dossier d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical, Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restant.

Article 2 : Respecter les locaux scolaires et équipements sportifs

Le gymnase est mis à notre disposition par la ville de Lyon. Des règles de bonne conduite sont donc requises sous peine de voir l'autorisation annulée. Donc :

- *NE PAS S'AMUSER DANS LA COUR, DANS LES PASSAGES DE LA RUE AU GYMNASSE.
- *NE PAS STATIONNER DEVANT LE PORTAIL.
- *NE PAS MARCHER DANS LES PLANTATIONS.
- *NE PAS RESTER A L'INTERIEUR DE L'ECOLE APRES LES COURS.

Toute personne qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel ou le local mis à sa disposition serait exclu immédiatement de la section.

Article3: Être respectueux

En s'inscrivant aux cours de proposés par la section DANSE/PILATES, toute personne s'engage à :

A/ Suivre les cours avec assiduité

En cas d'absence, vous devez prévenir le professeur ou les responsables de cours ou un membre du bureau. Toute absence répétée et non justifiée pourra entraîner l'exclusion du cours.

B/ Respecter les horaires des cours.

Vous pouvez arriver 5mn avant pour vous mettre en tenue et repartir dès la fin du cours après avoir rangé avec le professeur les installations.

C/ Respecter les professeurs

Chaque personne (se) doit respecter son professeur et appliquer scrupuleusement les consignes.

Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné par le bureau. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de la personne.

L'original du présent règlement signé par le responsable de la section et l'adhérent est conservé durant la saison par le responsable de la section.

L'adhérent doit garder une copie de ce règlement.

La responsable de la section **VALERIE LOMBARDO**

Je soussigné
règlement et , en accepte les conditions.

reconnaît avoir pris connaissance du présent

Faire procéder votre signature de la mention « lu et approuvé ».

Lyon le

exemplaire à conserver

REGLEMENT INTERIEUR de la SECTION DANSE

Vous venez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant aux cours de la section DANSE/PILATES/CAPOEIRA et, en tant que responsable de cette section, j'en suis très flattée.

Mais cela vous oblige à prendre des engagements envers la Section Danse :

- 1- participer obligatoirement au gala de fin d'année ou toute autre manifestation .
- 1BIS- participer à divers spectacles (fête du 7^{ième}, kermesse, fête de l'ALGM ...)
- 2- respecter le règlement intérieur, DONC les règles définies ci après :

Article 1 : Être à jour de sa cotisation

Pour participer aux cours, l'adhérent doit être à jour de sa cotisation selon les modalités fixées en début de saison par le bureau. Ces modalités sont transmises à l'élève avec le dossier d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ en cours d'année ou arrêt momentané sauf en cas de déménagement, mutation professionnelle, d'accident ou maladie et sur présentation d'un certificat médical, Ce remboursement s'effectuera au prorata du nombre de cours restant.

Article2 :Respecter les locaux scolaires et équipements sportifs

Le gymnase est mis à notre disposition par la ville de Lyon. Des règles de bonne conduite sont donc requises sous peine de voir l'autorisation annulée. Donc :

- *NE PAS S'AMUSER DANS LA COUR, DANS LES PASSAGES DE LA RUE AU GYMNASSE.
- *NE PAS STATIONNER DEVANT LE PORTAIL.
- *NE PAS MARCHER DANS LES PLANTATIONS.
- *NE PAS RESTER A L'INTERIEUR DE L'ECOLE APRES LES COURS.

Toute personne qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel ou le local mis à sa disposition serait exclu immédiatement de la section.

Article3: Être respectueux

En s'inscrivant aux cours de proposés par la section DANSE/PILATES, toute personne s'engage à :

A/ Suivre les cours avec assiduité

En cas d'absence, vous devez prévenir le professeur ou les responsables de cours ou un membre du bureau. Toute absence répétée et non justifiée pourra entraîner l'exclusion du cours.

B/ Respecter les horaires des cours.

Vous pouvez arriver 5mn avant pour vous mettre en tenue et repartir dès la fin du cours après avoir rangé avec le professeur les installations.

C/ Respecter les professeurs

Chaque personne (se) doit respecter son professeur et appliquer scrupuleusement les consignes.

Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné par le bureau. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de la personne.

L'original du présent règlement signé par le responsable de la section et l'adhérent est conservé durant la saison par le responsable de la section.

L'adhérent doit garder une copie de ce règlement.

La responsable de la section **VALERIE CAMPANO**

Je soussigné
règlement et , en accepte les conditions.

reconnâit avoir pris connaissance du présent

Faire procéder votre signature de la mention « lu et approuvé ».

Lyon le
SIGNATURE